

# CARTE JEUNE RÉGION: MODE D'EMPLOI

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéen.ne.s et apprenti.e.s inscrit.e.s dans un établissement situé en Occitanie, que ce soit en :

- lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État,
- CFA (Centre de formation d'apprenti, du niveau 5 au niveau 3 y compris DCG à l'exception du DUT, jusqu'au 31 décembre 2019),
- EREA (Établissement régional d'enseignement adapté),
- Maison familiale et rurale,
- Association ASEI (Agir-Soigner-Éduquer-Insérer), pour les jeunes lycéens,
- E2CR (École de la 2<sup>e</sup> Chance Régionale).

## ZOOM

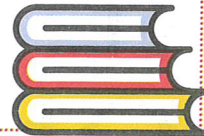
Les stagiaires de la formation en Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance Régionales (E2CR) peuvent être éligibles à :

- l'aide à la lecture de loisirs de 20 €,
- loRdi.

## QUELLES AIDES DIRECTES ?

Retrouvez l'ensemble des dates et détails sur [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

**LE PRÊT DES LIVRES SCOLAIRES PAPIERS OU NUMÉRIQUES À TOUS LES LYCÉEN.NE.S**



**LA GRATUITÉ DU 1<sup>ER</sup> ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL** pour que les élèves disposent tous du même équipement de qualité.



**loRdi** pour tous



L'AIDE À L'ACHAT D'UNE LICENCE SPORTIVE (UNSS) DE 15 € ET L'AIDE À LA LECTURE DE LOISIRS DE 20 €.

Pour tenir compte des spécificités de l'apprentissage, la Région accompagne aussi les apprenti.e.s jusqu'au 31 décembre 2019.



## CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

### TOP DÉPART EN JUIN !

Rendez-vous dès le **3 juin 2019** sur [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) rubrique "demander sa Carte Jeune Région".  
À savoir : des pièces justificatives sont à fournir (voir liste sur le [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr))

2

### ... QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

Dès validation du dossier, la Carte Jeune Région est envoyée au domicile du lycéen.ne ou de l'apprenti.e, avec un identifiant et le sticker pour l'année à coller à l'emplacement réservé à cet effet.

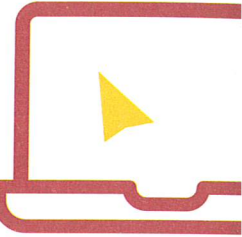
3

### > RDV EN SEPTEMBRE

Pour bien commencer la rentrée, la Région organise la distribution des manuels scolaires et du 1<sup>er</sup> équipement selon la formation.

+ d'infos sur [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

## ZOOM SUR loRdi



Il est nécessaire d'être en possession de la Carte Jeune Région. En effet : pour les lycées publics labellisés numériques : la Région s'occupe de tout, elle commande et fait livrer dans le lycée. Pour les élèves inscrits dans un lycée non labellisé ou dans un lycée privé : RDV sur «votre espace jeune» sur le site [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

**Attention : les commandes se font du 2 septembre au 31 décembre 2019 pour tous les bénéficiaires.**

Pensez à actualiser votre situation (justificatif à fournir : attestation de paiement de l'Allocation de Rentrée Scolaire de l'année en cours ou Avis d'imposition le plus récent) avant de commander loRdi.

L'aide à l'acquisition de loRdi n'est valable qu'une seule fois au cours de la scolarité ou de la formation.

Le montant de la participation personnelle est communiqué au moment de la commande.

## TRANSPORT SCOLAIRE

La Région est autorité organisatrice des transports interurbains et scolaires.

**Attention :** il est nécessaire de posséder une carte transport, pour l'instant différente de la Carte Jeune Région.

Les inscriptions se font en ligne début juin 2019 directement sur [www.laregion.fr/transport-scolaire](http://www.laregion.fr/transport-scolaire)

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires, s'adresser aux Maisons de la Région. Liste disponible sur [www.laregion.fr/Les-Maisons-de-Region](http://www.laregion.fr/Les-Maisons-de-Region)

